

EXTRAIT du procès-verbal

d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 1^{er} octobre 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Chantal Fontaine
Normand Déragon	Marie-Eve Brin
Mona Beaulac	

Est absente, la conseillère Marie-Pier Tougas

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et
Gisèle Messier, adjointe au greffe

Résolution 19-10-401

Municipalité alliée contre la violence conjugale

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil proclame la Ville de Bedford comme municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme
ce 2 octobre 2019



Guy Coulombe
Directeur général

Ce procès-verbal ne sera officiel qu'après son adoption par le conseil lors de la prochaine séance régulière.